

LE CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE de BRETAGNE



un établissement public chargé d'orienter et de développer
la gestion durable des forêts privées bretonnes



Instruction de plan simple de gestion



Suivi d'un essai



Édition de guides pratiques



Animation d'une réunion de formation

Des missions définies par la loi :

Elaboration et agrément des documents de gestion durable

Promotion des méthodes de sylviculture

visites diagnostic et de conseils individuels
réunions d'information
publications techniques
réseau de parcelles de démonstration et d'expérimentation.

Regroupement et coopération entre les producteurs de bois

Aide à la bonne valorisation économique des produits de la forêt

Prise en compte des demandes environnementales et sociales